

Nouvelles modalités d'accès aux prestations d'interprétariat pour le réseau FARMED

A partir du 1^{er} janvier 2011, les praticiens du réseau FARMED (médecins et organismes de premier recours) pourront demander les services d'un interprète communautaire en entrant directement en contact avec l'interprète et sans passer obligatoirement par la Permanence téléphonique, qui reste cependant à disposition du réseau.

La liste des interprètes et leurs coordonnées, par langue et région de rattachement, sera accessible sur les sites **intranet** des OPR, notamment la PMU et le CHUV, ainsi que sur le site **internet** de l'Institut de santé et d'économie (www.isesuisse.ch).

A partir du 1^{er} janvier 2011, la permanence téléphonique sera en service auprès de l'association **Appartenances** et non plus auprès de l'EVAM. Ses coordonnées sont les suivantes :

Téléphone : 021 341 12 47
Fax : 021 341 12 52
Courriel : intermedia@appartenances.ch

Heures d'ouverture :
Lundi = 14h00 - 17h00
Mardi à Vendredi = 9h00 - 12h00

Les numéros de l'EVAM seront désactivés à partir du 1^{er} janvier 2011 et à partir du 15 décembre 2010 tous les appels qui parviennent aux actuels numéros recevront en retour un avis concernant le changement de coordonnées pour 2011.

A la suite de ces modifications, les demandes d'interprétariat pourront désormais être formulées selon 5 différentes modalités. Les demandes exigeant un délai de traitement de moins de 48 heures, ne peuvent pas être garanties, notamment pour les quatre dernières modalités.

N°	Modalités	Procédure	Coordonnées de contact
1	Appel direct à l'interprète	Sélectionner l'interprète en fonction de la langue et de la proximité en consultant la liste disponible sur intranet/internet	Intranet CHUV/PMU Internet www.isesuisse.ch/farmed
2	Formulaire en ligne	Remplir le formulaire disponible en ligne sur le site internet d'Appartenances	http://www.appartenances.ch/Intermedia.html
3	Courriel	Formuler la demande par messagerie électronique à l'adresse du service Intermedia d'Appartenances	intermedia@appartenances.ch
4	Téléfax	Formuler la demande par fax au service Intermedia d'Appartenances	021 / 341 12 52
5	Permanence téléphonique	Formuler la demande par téléphone à la permanence du service Intermedia d'Appartenances	021 / 341 12 47